

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 1-6

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__1_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1897.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1896.

SOMMAIRE. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Nécrologie : MM. le D^r Ernest Engel et Desplanques. — Élection et présentation de nouveaux membres titulaires, correspondants et associés. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général. — Discussion de la communication de M. Eug. Charbonnel sur le placement gratuit par les bureaux municipaux à Paris : MM. Yves Guyot, Paul Matrat, Adolphe Coste, Moron et Charbonnel. — Communication de M. Victor Turquan sur la statistique des employés et fonctionnaires de l'État; discussion : MM. Ad. Coste, Vannacque, Moron, Turquan et Yves Guyot. — Proclamation du scrutin.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Yves Guyot.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance, M. Th. DUCROCQ tient à faire remarquer que le fascicule intitulé : *Syrie, Liban, Palestine*, qu'il a présenté, est absolument indépendant du grand ouvrage de M. Vital Cuinet sur la Turquie d'Asie; ce dernier était entièrement terminé du vivant de l'auteur.

Sous le bénéfice de cette observation, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 1896 est adopté.

M. le PRÉSIDENT rappelle que c'est dans la présente séance qu'il y a lieu de procéder au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil de la Société.

Aucune liste supplémentaire n'ayant été produite dans le délai voulu, le bulletin de vote imprimé ne contient que les candidats du Conseil, chaque membre restant, d'ailleurs, libre d'y apporter telle modification qu'il jugera convenable.

Les membres présents sont invités à voter. Quant aux bulletins envoyés de province et de l'étranger sous pli cacheté, M. le Président, après en avoir fait l'appel, les dépose dans l'urne. Il déclare ensuite que le scrutin sera fermé à dix heures.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il vient d'apprendre la mort de M. le D^r Ernest Engel; c'est, dit-il, pour la science une très grande perte. M. Engel a dirigé, pendant plus d'un quart de siècle, le bureau de statistique du royaume de Prusse; il a pris part à tous les congrès internationaux de statistique; il était membre honoraire de l'Institut international de statistique et appartenait à notre Société depuis sa création; il figurait, en effet, parmi les premiers membres correspondants étran-

gers élus en 1861. Pendant sa longue carrière, il a publié des travaux nombreux et considérables auxquels une notice spéciale sera consacrée dans notre Journal. S'il ne nous est pas permis de donner ainsi, à l'improviste, une analyse de l'œuvre du savant, nous devons dire que tous ceux qui ont connu l'homme n'ont jamais eu qu'à se louer de son affectueuse bienveillance et conserveront toujours de leur ancien et vénéré collègue le meilleur souvenir. (*Marques d'adhésion.*)

MM. LEVASSEUR, YVERNÈS et VANNACQUE ajoutent quelques mots aux paroles de M. le Président et rendent hommage à la mémoire de M. Engel.

La Société a encore perdu, pendant le mois qui vient de s'écouler, M. Desplanques, ancien trésorier-payeur général du Pas-de-Calais, membre à vie de notre Société depuis 1882.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

MM. CHANSAREL, chef de bureau au Ministère de la marine ;

DAL PIAZ, avocat attaché à la Compagnie générale transatlantique.

Membre correspondant :

M. Félix MASSON, négociant, président du Conseil supérieur de commerce à Saint-Pierre (Martinique).

Sont présentés, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membres titulaires* :

Sur la proposition de MM. Fernand Faure, Adolphe Coste et Alfred Neymarck :

M. Emmanuel BESSON, chef de bureau à la Direction générale de l'Enregistrement, des domaines et du timbre, 12, rue Vineuse ;

Sur la proposition de MM. Cardozo de Béthencourt et Georges Hamon :

M. CHARLIAT, examinateur à l'École des hautes études commerciales, 46, rue de Paradis ;

Sur la proposition de MM. A. de Foville et Yves Guyot :

M. Hippolyte DENISE, commis principal à l'administration des Monnaies et médailles, 22, rue Chésy, à Neuilly-sur-Seine ;

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et Georges May :

M. Louis EWALD, banquier, 12, rue de Tilsitt ;

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et Cardozo de Béthencourt :

M. Ludovic EYNAC, ancien préfet, administrateur de la Compagnie des voies ferrées économiques, 86, rue de Miromesnil ;

Sur la proposition de MM. Moron, Jacques Bertillon et Vannacque :

M. Lucien MARCH, ingénieur, délégué permanent de l'Office du travail, 84, rue Ernest-Renan, à Issy (Seine) ;

Sur la proposition de MM. Ad. Coste, A. Neymarck, Yves Guyot, D^r J. Bertillon et Ém. Yvernès :

M. Grégoire OLANESCO, ancien député, ancien secrétaire général du Ministère des finances de Roumanie, 36, rue Grivitzza, à Bucarest ;

Sur la proposition de MM. Georges May et Pierre des Essars :

M. le comte ROCHAÏD ;

Sur la proposition de MM. E. Levasseur, Th. Ducrocq et A. de Foville :

M. Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État, vice-président du conseil d'administration de la Société des Messageries maritimes, 28, rue Barbet-de-Jouy ;

Sur la proposition du Conseil de la Société de statistique de Paris :

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE, représentée par son secrétaire général, M. A. DELAIRE, 54, rue de Seine ;

Sur la proposition de MM. Yves Guyot, Émile Yvernès et Adolphe Coste, les membres de la Société d'économie politique dont les noms suivent :

MM. BARTHAUMIEUX (Charles-Victor), architecte-expert, 66, rue de la Boétie ;

DE BEAUMONT (H.), 18, rue du Cirque ;

DESCHAMPS (Jules), ingénieur civil, 4, avenue des Ternes ;

LESTRADE (le vicomte J. COMBES DE), 5, rue Crevaux ;

MARON (Albert), secrétaire général de la Société industrielle et commerciale, 51, rue Neuve, à Roubaix (Nord) ;

MATRAT (Paul), chef de bureau au Ministère de la guerre, trésorier de la Ligue de la prévoyance et de la mutualité, 29, rue de Tournon;
RAVIER (Abel), 9, rue Fondary.

Comme *membres correspondants* :

Sur la proposition de MM. Yves Guyot, Émile Yvernès et Adolphe Coste, les membres de la Société d'économie politique dont les noms suivent :

MM. ALLARD (Alphonse), directeur honoraire de la Monnaie, à Bruxelles;
BOISSEVAIN (G.-M.), membre de la commission centrale de statistique des Pays-Bas, à Amsterdam;
BOUVET (Auguste), inspecteur régional de l'enseignement technique, à Lyon;
DELIVET (Émile), au Havre;
FIAMINGO (Jos.), publiciste, directeur de la *Rivista di sociologia*, à Rome;
GUÉRIN-PELLISSIER (L.), directeur du Comptoir de l'industrie linière, à Lille;
LACOMBE (Michel), rédacteur au *Journal des Économistes*, à Rodez;
MARCOARTU (S.-E. Arturo DE), à Londres;
MENGER (le professeur Carl), correspondant de l'Institut de France, à Vienne (Autriche);
PARETO (Vilfredo), professeur à l'Université de Lausanne (Suisse);
SITTA (Pietro), professeur à l'Université de Ferrare (Italie);
TALIR (Mathieu), président de la Commission municipale de statistique de Prague;
VIVIER (Alphonse), ancien magistrat, avocat, publiciste à Cognac (Charente);
WERRIJN STUART (D^r C.-A.), secrétaire de la Commission centrale de statistique, à La Haye;
ZIMMERMANN (D^r Alfred), conseiller impérial au Ministère des affaires étrangères à Berlin.

Comme *membres associés* :

Sur la proposition du Conseil de la Société de statistique :

MM. GRANDÉAU, inspecteur général des stations agronomiques, professeur au Conservatoire des arts et métiers;

VIRGILII (Filippo), professeur à l'Université de Sienne (Italie).

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages offerts à la Société; il cite notamment : *Quesnay et la physiocratie*, par M. Yves Guyot; *Données statistiques concernant la progression du commerce extérieur de la Chine*, par M. F. Dujardin-Beaumez; *l'Histoire générale de l'assurance en France et à l'étranger*, par M. Georges Hamon; *les Jault et les pêcheurs de Fort-Mardyck*, par M. Albert Maron; *le Danger allemand*, par M. Maurice Schwob, et une *Statistique synoptique de la province de Tucuman*, par M. Rodriguez Marquina.

M. le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur la communication relative au *placement gratuit par les bureaux municipaux à Paris* (1) et invite son auteur à la résumer brièvement.

M. Eug. CHARBONNEL retrace les grandes lignes de son étude. Il annonce, tout d'abord, que depuis la publication de son travail, le nombre des bureaux municipaux s'est accru d'une unité; il est actuellement de 16.

L'œuvre du placement gratuit, continue M. Charbonnel, vit de cotisations versées par des particuliers et d'une subvention annuelle de 27 000 fr., accordée par le conseil municipal de Paris. Les ressources sont aujourd'hui d'un peu plus de 32 000 fr. Il est assez difficile de connaître exactement le nombre d'individus placés; on peut l'estimer à 27 000 par an. Les frais sont d'un peu plus de 1 fr. par tête, tandis que, dans les bureaux de placement autorisés, ils atteignent, au minimum, 10 fr.

M. le PRÉSIDENT dit que les bureaux municipaux prennent des renseignements sur les domestiques qu'ils placent, mais n'en prennent pas sur les maîtres, tandis que les bureaux autorisés en prennent, à la fois, sur les maîtres et sur les domestiques.

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, septembre 1896, page 344.

M. Paul MATRAT croit qu'en raison des plaintes qui ont été souvent formulées, les bureaux autorisés s'abstiennent de se renseigner sur les maîtres.

M. le PRÉSIDENT objecte, au contraire, que ces bureaux ont un jeu de fiches sur les maîtres, ce qui est une sérieuse garantie pour les domestiques.

M. CHARBONNEL appelle l'attention sur les abus commis par certains bureaux autorisés qui, contrairement à la loi, font payer un droit d'inscription et, parfois même, s'entendent avec les employeurs ou gérants pour partager la commission prélevée sur les gens placés.

M. le PRÉSIDENT a fait, sur les bureaux de placement autorisés, une enquête personnelle qui réduit à néant toutes les légendes que l'on s'est plu à colporter sur le compte de ces institutions. Le placement municipal coûte cher aux contribuables et n'offre aucune garantie aux domestiques et aux ouvriers.

M. Ad. COSTE croit que l'intérêt de la communication de M. Charbonnel réside dans le nombre des placements effectués par les bureaux municipaux et les sommes dépensées dans ce but; la comparaison des mérites des bureaux autorisés et des bureaux municipaux n'est pas du ressort de la Société de statistique.

M. le PRÉSIDENT regrette que l'Office du travail n'ait rien publié sur le placement depuis 1891.

M. MORON répond qu'une enquête comme celle de 1891, portant sur toute la France, est une œuvre considérable, qui ne peut être entreprise tous les ans; il espère, du reste, la refaire prochainement. Il ajoute qu'il est partisan des bureaux de placement municipaux, mais qu'il verrait avec regret la disparition des bureaux autorisés, parce qu'elle ne se ferait qu'au profit des congrégations religieuses et des bureaux clandestins.

La parole est donnée à M. Victor Turquan pour une communication sur la *statistique des employés et fonctionnaires de l'État*.

L'opinion publique, dit M. TURQUAN, se préoccupe du nombre grandissant des employés et des conséquences de cette augmentation pour la dette viagère; c'est pourquoi il a entrepris, en se servant des budgets de l'État, cette statistique que publiera *in extenso* le Journal de la Société, dans un de ses prochains numéros.

M. Ad. COSTE voudrait savoir si, dans ce travail, l'on trouvera la répartition des employés par ministère; M. Turquan lui répond affirmativement.

M. A. VANNACQUE reconnaît, tout d'abord, l'importance de l'étude à laquelle s'est livré M. Turquan; on y relève des renseignements nouveaux sur un ensemble de faits encore peu déterminés par la statistique, malgré la valeur scientifique des recherches antérieures entreprises par des hommes éminents sur le même sujet. C'est ainsi qu'il y a lieu de retenir, comme une chose nouvelle digne d'être signalée, l'échelle de classification des emplois et des fonctions publiques par catégorie de quotité des traitements dans chaque grade, ainsi que le tableau de la nomenclature de tous les emplois civils. Ce sont là des documents d'un grand intérêt et qui sont de nature, surtout le premier, à redresser bien des jugements erronés sur la prépondérance des gros traitements.

Mais, tout en décernant les éloges qu'il mérite au remarquable travail de M. Turquan, de sérieuses réserves paraissent devoir être faites sur certains points essentiels, notamment en ce qui touche le nombre des employés de l'État et le rapprochement que l'auteur établit entre le nombre de ces employés et le chiffre total des crédits de personnel inscrits aux budgets des différents ministères. Autant qu'il est permis de s'en rendre compte à une première audition d'un exposé aussi compliqué, M. Turquan a pris comme base de ses observations les chiffres des budgets. Or, tout le monde sait que la corrélation qui existe entre le nombre des employés de toutes catégories portés au budget et le total des crédits destinés à faire face aux traitements de ces employés n'est que très relative. En fait, jamais le nombre des employés inscrit au budget ne répond au nombre des employés réellement en fonctions, pas plus que le montant des crédits budgétaires ne répond au chiffre des traitements liquidés. Une administration prévoyante se garde bien de mettre ses cadres au plein, ce qui la priverait de toute élasticité et, d'autre part,

comme les crédits votés ne sont presque jamais égaux à la moyenne authentique des traitements, les dépenses réelles fournissent, en fin d'année, des excédents de crédits qui tombent en annulation ou donnent lieu à des demandes de crédits supplémentaires.

Cette objection n'a pas échappé à M. Turquan ; aussi a-t-il pris soin de dire que, dans certains cas, il avait appuyé sa statistique, non sur les budgets, mais sur les comptes annuels. Ces comptes offrent, en effet, plus de fixité dans les appréciations, car on y rencontre les dépenses effectives en présence du nombre des emplois de chaque catégorie occupés au 31 décembre de l'année observée ; mais alors il n'y a pas de rapprochement à faire entre les parties du travail de M. Turquan qui reposent sur les comptes et celles qui ont les budgets pour base.

Dans un autre ordre d'idées, un grand nombre d'agents émargent au budget, sans que leur nombre soit consigné dans les comptes ; parmi ces agents, les uns versent à la caisse des retraites, les autres n'y versent pas. Pour combler ces lacunes, M. Turquan s'est aidé des annuaires des administrations et même de notes et de listes qui lui ont été fournies à titre officieux.

Certes, ces éléments ont leur valeur, mais il n'en est pas moins acquis que l'étude de M. Turquan semble manquer de la première garantie que doit offrir un travail statistique : une base homogène. L'élément appréciation, arrangement, entre pour une trop grande part dans les documents statistiques présentés ; il importe donc de se tenir en garde contre les conséquences économiques que certaines personnes pourraient être tentées de déduire de l'exposé que l'on vient d'entendre. L'œuvre laborieuse de M. Turquan gagnerait beaucoup à être serrée de plus près. Au lieu de faire une monographie générale dont les lignes restent forcément indécises, par suite de l'infinie diversité et de la non-concordance des faits observés, il paraîtrait préférable d'établir d'abord un tableau bien net de la situation de chaque ministère, et ensuite une comparaison précise de la situation différente des principales catégories de fonctionnaires, selon qu'on les envisage dans tel ou tel ministère. Il est à désirer que l'honorable M. Turquan poursuive dans cette voie une étude si remarquablement commencée.

M. MORON ne voit pas l'intérêt des moyennes établies par M. Turquan ; ce sont des expressions mathématiques, sans portée réelle.

M. TURQUAN répond à M. Vannacque qu'outre les budgets, il a consulté les comptes définitifs et, lorsqu'il a été possible, les annuaires des administrations, qui lui ont donné les traitements vrais. Il a fait, notamment, la statistique des percepteurs en les prenant un à un.

L'ensemble de son travail a été contrôlé au moyen du calcul du capital sur lequel sont assis les versements des fonctionnaires pour la retraite ; c'est ainsi qu'il a découvert un écart de 26,000 fonctionnaires et de 30 millions entre les chiffres vrais et les chiffres portés au budget ; d'autre part, il y a des traitements formant une centaine de millions qui ne sont pas atteints par la retenue. M. Neymarck a publié dans *le Rentier* une étude sur les fonctionnaires et leurs traitements, et il arrive sensiblement aux mêmes résultats que M. Turquan.

Répondant ensuite à M. Moron, M. Turquan ajoute que les moyennes qu'il a données sont une synthèse de son travail ; elles ont l'avantage de fixer les idées ; mais M. Turquan n'y attache pas d'autre importance.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Turquan. Il estime que dans un pareil travail il est presque impossible de donner des chiffres absolument précis et qu'il ne faut pas trop demander à l'auteur qui a déjà accompli une œuvre longue et difficile. Il pense, du reste, que la discussion pourra être reprise lorsque la communication tout entière de M. Turquan aura paru dans le Journal.

Le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil, ouvert à 9 heures, a été clos à 10 heures. Sur la demande de M. le Président, MM. Eugène Charbonnel et Georges Roché ont bien voulu opérer le dépouillement des votes ; M. le Président en proclame les résultats :

Nombre des votants : 37 ; majorité absolue : 19.

Ont obtenu, pour la présidence : M. le D^r Jacques Bertillon, 35 voix ; M. le D^r Arthur Chervin, 1 voix ;

Pour la vice-présidence : M. Moron, 36 voix ;

Pour les fonctions de secrétaire général : M. Émile Yvernès, 37 voix ;

Pour les fonctions de trésorier : M. Adolphe Coste, 36 voix ;

Pour les fonctions de membre du Conseil : M. Schelle, 37 voix ; M. Léon Salefranque, 36 voix ; M. Victor Turquan, 1 voix.

En conséquence, M. le Président proclame élus :

Président pour l'année 1897 : M. le D^r Jacques Bertillon ;

Vice-président pour trois ans : M. Moron ;

Secrétaire général pour trois ans : M. Émile Yvernès ;

Trésorier pour trois ans : M. Adolphe Coste ;

Membres du Conseil pour trois ans : MM. Schelle et Léon Salefranque.

Le Bureau et le Conseil se trouvent donc composés comme suit, pour 1897 :

Président : M. le D^r Jacques Bertillon ;

Vice-présidents : MM. Beaurin-Gressier, Fernand Faure et Moron ;

Secrétaire général : M. Émile Yvernès ;

Trésorier : M. Adolphe Coste ;

Membres du Conseil : MM. Léon Bourgeois, Albert Delatour, Émile Mercet, Edmond Duval, Schelle et Léon Salefranque ;

Secrétaire des séances : M. Léon Salefranque.

La séance est levée à 11 heures.

Ordre du jour de la séance du 20 janvier 1897 :

1^o Installation du nouveau Président ;

2^o Communications de M. Georges Guéry : a) statistique de la presse universelle ;

b) statistique comparée de l'usage, au monde, des langues européennes ;

3^o Communication de M. Cardozo de Béthencourt sur la statistique de la marine marchande ;

4^o Communication de M. Harold-Tarry sur la statistique des inondations.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
Yves GUYOT.

Erratum. — A la livraison de décembre 1896, lire, page 436. ligne 40 : « On peut admettre, sans données bien précises, que, de 1870 à 1890, l'augmentation de la propriété immobilière a été de 33 p. 100, celle des salaires de 29 p. 100 et celle des produits agricoles et industriels de 10 p. 100. » Les deux chiffres 33 et 29 ont été intervertis.
